



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

Conseil économique et social
Session de fond de 2007
Genève, 2-27 juillet 2007
Point 14 d) de l'ordre du jour provisoire**
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : stupéfiants

Lettres identiques datées du 30 mai 2007, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil économique et social par le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

La présente lettre concerne le programme 16 intitulé Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe indépendant créé par traité qui compte 13 membres élus par le Conseil économique et social. L'Organe est chargé de contrôler et de promouvoir le respect des dispositions de trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues qui visent à limiter l'usage des drogues à des fins exclusivement médicales et scientifiques. Ces conventions sont : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Aux termes de l'article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants, « l'Organe se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions, mais il doit tenir au moins deux sessions par année civile ». En fait, l'Organe se réunit trois fois par an à Vienne où se trouve son secrétariat.

Outre les sessions de l'Organe, les membres partent en mission dans les pays pour engager le dialogue avec les gouvernements sur les moyens de faire face aux problèmes liés aux drogues et recueillir des renseignements pertinents sur la situation en matière de drogues. L'Organe effectue chaque année de 20 à 26 missions dans les pays.

* A/62/50.

** E/2007/100.



Grâce à ces missions et au dialogue qu'il a engagé avec les gouvernements, l'Organe a obtenu que plus de 180 pays ratifient les trois conventions. Les missions ont également contribué à sensibiliser les gouvernements à la nécessité de mettre en œuvre les dispositions des conventions.

Afin de préserver l'impartialité et l'indépendance de l'Organe, l'article 6 de la Convention unique et l'article 24 de la Convention sur les substances psychotropes stipulent que « l'Organisation des Nations Unies assume les dépenses de l'Organe dans des conditions qui seront déterminées par l'Assemblée générale ».

Les ressources financières allouées à l'Organe et à son secrétariat sont inscrites au budget ordinaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a succédé au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Depuis 2000, les fonds alloués à l'Organe pour s'acquitter de ses fonctions ne correspondent plus aux appels pressants qui lui sont adressés afin qu'il intervienne dans les pays, ce qui risque de compromettre gravement l'efficacité des conventions relatives au contrôle des drogues.

L'Organe s'est néanmoins acquitté de ses obligations en reportant ou en annulant d'importantes missions dans les pays et en réduisant le nombre de ses membres participant à chaque mission. Ces mesures ne semblent pas avoir amélioré sa situation financière. L'Organe a du mal à tenir ses trois sessions annuelles et à engager le dialogue avec les gouvernements, comme il en a reçu le mandat, faute d'un financement suffisant au titre du budget ordinaire de l'ONU. Cette situation m'a conduit à contacter le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour solliciter une éventuelle assistance financière qui permettrait à l'Organe de s'acquitter de ses fonctions pendant le restant de l'exercice en cours.

Le montant proposé pour l'exercice 2008-2009 est de 774 200 dollars. Or, l'Organe estime que 996 609 dollars seront nécessaires pour couvrir les indemnités journalières de subsistance et les frais de voyage de ses membres participant aux trois sessions tenues à Vienne et à des missions dans les pays, selon que de besoin. Je tiens à rappeler que les membres de l'Organe viennent de différentes parties du monde, notamment d'Australie, de Chine et d'Indonésie.

Au cours de la quatre-vingt-neuvième session de l'Organe, tenue à Vienne en mai 2007, ses membres se sont déclarés préoccupés par la situation financière critique de l'Organe qui, si elle n'était pas redressée, pourrait compromettre son travail. Ils ont décidé d'autoriser le Président de l'Organe à porter leurs préoccupations à l'attention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui doivent, en vertu des Conventions, assumer les dépenses de l'Organe et garantir son bon fonctionnement.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil économique et social, du Comité du programme et de la coordination et de la Cinquième Commission pour qu'ils fassent en sorte que des ressources financières suffisantes soient allouées à l'Organe dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2008-2009 et au-delà.

Le Président de l'Organe international
de contrôle des stupéfiants
(Signé) P. O. **Emafo**